" faire la haine dont il cft animé contre quel-" ques Princes. "

A l'instance de son ressentiment. Voilà sinon du baragouin, au moins du françois-allemand ou russe tout pur. --- Il auroit micux fait de se taire, et pourquoi, si l'ai raison? Mes censeurs croient donc, qu'un Roi peut par testament exclure du trone les Princes de sa maifon? Ils nous prouveront fans doute cette these dans la nouvelle édition. — Dans les Tables chronologiques j'ai ôté ou abregé tous les éloges des Princes vivans, comme étrangers à un livre qui ne doit parler que des morts, & parce que, comme dit Tacite, les plus cruels ennemis des Rois font les lorannours: pessimum inimicorum genus laudantes. l'ai réduit celui des Princes autrichiens comme ceux des Princes de la Maifon de Bourbon (voiez les p. 80 & 90). je n'en ai pas agi autrement avec celui du grand Frédéric, & tant d'autres Souverains, dont affurément je n'ai point à me plaindre. Et ines cenfeurs avancent que je n'ai touché qu'aux éloges des Rois de France, d'Espagne & de Naples, & cela pour fatisfaire mon ressentiment (a). l'ignore, ou plutôt je n'ofe emploier le nom qu'on donne à de

⁽a) Ceux qui pourroient croire que l'esprit national m'a fait traiter les Princes de la Maison de Bourbon, comme le révérend Pere Chaudon & compagnie out traité les Princes autrichiens , n'ont qu'à lire les articles qui femblent prêter le plus d'aliment à la partia-lité. Celui de Louis XIV par exemple. Je crains bien que mes cenfeurs ne le trouvent que trop favorable à la mémoire de ce Monarque.